

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE
SEANCE DU 21 janvier 2019

DELIBERATION N°2019-02 DU COMITE SYNDICAL

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « SOMMETS ET GRANDS LACS »

Le comité syndical légalement convoqué le 14/01/2019 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 21/01/2019 dans les locaux de Nièvre numérique à 17H30.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN

Guy HOURCABIE

Isabelle BONNICEL

Vanessa LOUIS-SIDNEY

Alain BOURCIER

Pascal MOREL

Pascal CHARTIER

Virginie PACQUET

Jean-François DUBOIS

Alain REININGER

Nathalie FOREST

Denis THURIOT

Sébastien GOSSET

Etaient Excusés : Régine ROY

Pouvoir de Régine ROY à Guy HOURCABIE

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Mr Guy HOURCABIE

~::~::~~::~~

Cadre de référence

- ✚ VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d'organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables,
- ✚ VU l'arrêté préfectoral N°06-P-884 du 3 Mars 2006 portant création du Syndicat mixte ;
- ✚ VU l'arrêté préfectoral N°2017-P-1206 portant modification des statuts du Syndicat mixte ;
- ✚ VU les statuts du syndicat mixte et notamment l'article 4 concernant l'adhésion d'un nouveau membre au syndicat mixte Nièvre Numérique ;
- ✚ VU les statuts de la communauté de communes « SOMMETS ET GRANDS LACS »
- ✚ VU la délibération N°008-4-2018 de la communauté de communes « SOMMETS ET GRANDS LACS » demandant l'adhésion au syndicat mixte Nièvre numérique.
- ✚ VU le rapport n°2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE COMITE SYNDICAL DECIDE**

- † D'accepter la demande d'adhésion de la communauté de communes « SOMMETS ET GRANDS LACS »,
- † D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte :
Nombre de voix pour : 14 dont 1 pouvoir
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRÉSIDENT
DU COMITE SYNDICAL**



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 29/01/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/01/2019